



COVID-19 et privacy  
FAQ

Avril 2020

Accountancy & Advisory

ACCOUNTING & REPORTING TAX & LEGAL  
M&A & FINANCE STRATEGY & PERFORMANCE

# COVID-19 et privacy

## Intro

### European Data Protection Board



Data protection rules (such as GDPR) do not hinder measures taken in the fight against the coronavirus pandemic. However, I would like to underline that, **even in these exceptional times, the data controller must ensure the protection of the personal data of the data subjects**. Therefore, a number of considerations should be taken into account to guarantee the lawful processing of personal data.



### COVID-19 data?



Travailleur en quarantaine



Travailleur / visiteur voyage a haut risque



Travailleur / visiteur qui teste positif ou négatif

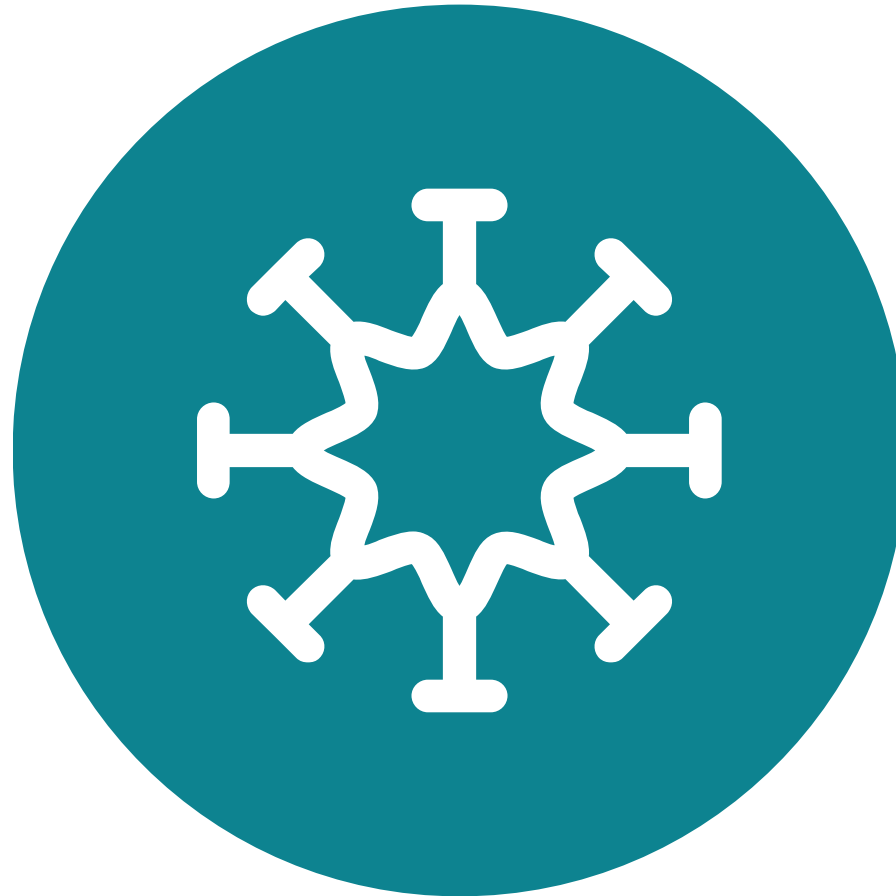


#### Données sur la santé

Catégorie spéciale de données à caractère personnel (art. 9 AVG)  
COVID-19 data – Risque élevé et nécessité d'une protection spéciale

# Mot d'ordre

La proportionnalité



## Puis-je révéler le nom des travailleurs infectés?

Non



Tenez les collègues informés sans révéler le nom ou tout autre moyen d'identification de la personne concernée

Respectez le principe de confidentialité (art. 5.1(f) GDPR) et traitement minimal des données (art. 5.1(c) GDPR)

## Sauf consentement expresse du travailleur

Autorisation d'avertir et d'informer les collègues directs?

≠ Autorisation de l'employeur d'inclure/enregistrer des informations dans le dossier du personnel

**Puis-je informer les clients/visiteurs **par email** sans autorisation préalable?**



Emails informatifs (annulation, fermeture, ...):

**oui!**

Actions marketing (promotions, réductions, publicités, ...):

**non!**

**Puis-je demander/utiliser les numéros de gsm des travailleurs pour communiquer autour du COVID-19?**



Si traitement avec consentement préalable:  
oui!

Si traitement sans consentement préalable:  
usage uniquement pour la communication de crise  
(entre autre concernant le COVID-19)

Que puis-je **demander/obliger** aux travailleurs dans le cadre du COVID-19?



Contrôle systématique de la température corporelle par l'employeur?  
**Pas proportionnel!**

Questionnaire médical/ liste de voyages récents?  
**L'employeur ne peut pas obliger!**

Encouragez la déclaration spontanée des symptômes ou des voyages à haut risque

Exposition/symptômes suspects?  
**Rôle du médecin du travail!**

# COVID-19 et privacy

## Best practices

**Proportionnalité** – Utilisez les données uniquement à des fins nécessaires telles que la gestion du risque sanitaire et la prise de mesures nécessaires

**Traitement minimal des données** – Conservez les données uniquement pendant la période nécessaire pour détecter les scénarios de risque et prendre des mesures – Effacez les données dès qu’elles ne sont plus nécessaires

**Transparence** – Informez en détail les travailleurs sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 – Assurez une communication transparente

**Registre des données** – Vérifiez si le traitement en cours est toujours conforme au registre des données

**Documentation** – Documentez les décisions, le traitement et la communication concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du COVID-19

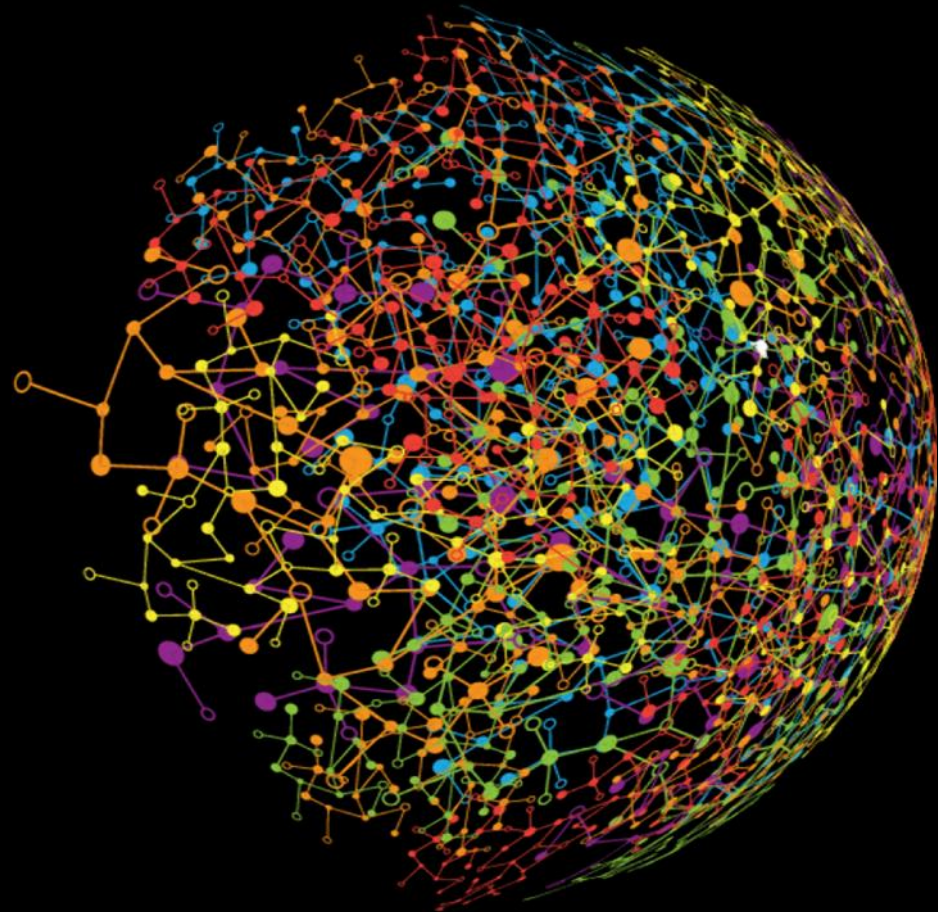




# Contactez-nous

Plus d'informations

[www.deloitte.com/COVID-19](http://www.deloitte.com/COVID-19)



# Deloitte.

## Private

Le contenu et l'apparence de cette présentation sont la propriété intellectuelle de Deloitte Accountancy\* (ci-après «Deloitte») et/ou de ses collaborateurs et sont protégés par le droit d'auteur et tous autres droits de propriété intellectuelle ou législation pertinents. Aucune reproduction sous quelque forme que ce soit ou au moyen de quelque support que ce soit n'est autorisée sans le consentement express et explicite de Deloitte.

Cette présentation a été conçue dans des termes généraux et ne peut être considérée comme étant destinée à couvrir des situations spécifiques.

Bien que Deloitte vérifie la fiabilité des informations fournies, celles-ci sont d'ordre général et Deloitte ne peut être tenu pour responsable en aucune manière de toute erreur éventuelle qui pourrait survenir ou de tout usage ou interprétation qui pourraient être faits de ces informations sans l'assistance de Deloitte.

Les informations contenues dans cette présentation sont fondées sur la loi, les règlements, cas, rulings et autres sources faisant autorité, en vigueur au moment où cette présentation a été conçue. Les changements subséquents qui affecteraient le présent ou le futur (au sujet desquels Deloitte n'a aucune responsabilité en matière d'avertissement du lecteur/de l'utilisateur) peuvent avoir pour conséquence d'invalider les informations contenues dans cette présentation.

L'application des principes énoncés dépendra des circonstances particulières concernées et nous recommandons que vous obteniez un conseil professionnel avant d'entreprendre ou de vous abstenir d'entreprendre toute action fondée sur un quelconque élément de cette présentation. C'est avec plaisir que Deloitte conseillera le lecteur/utilisateur concernant l'application des principes énoncés dans cette présentation à leur situation spécifique.

Deloitte n'accepte aucune obligation ou responsabilité relative à toute perte occasionnée à toute personne qui agirait ou s'abstiendrait d'agir suite à toute information figurant dans cette présentation.

### About Deloitte

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited ("DTTL"), its global network of member firms, and their related entities (collectively, the "Deloitte organisation"). DTTL (also referred to as "Deloitte Global") and each of its member firms and related entities are legally separate and independent entities, which cannot obligate or bind each other in respect of third parties. DTTL and each DTTL member firm and related entity is liable only for its own acts and omissions, and not those of each other. DTTL does not provide services to clients. Please see [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about) to learn more.

Deloitte Private is the brand under which firms in the Deloitte network provide services to privately owned entities and high-net-worth individuals.

Deloitte is a leading global provider of audit and assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, tax and related services. Our global network of member firms and related entities in more than 150 countries and territories (collectively, the "Deloitte organisation") serves four out of five Fortune Global 500® companies. Learn how Deloitte's approximately 312,000 people make an impact that matters at [www.deloitte.com](http://www.deloitte.com).

© 2020. For information, contact Deloitte Private | Accountancy & Advisory.

## Accountancy & Advisory

ACCOUNTING & REPORTING TAX & LEGAL  
M&A & FINANCE STRATEGY & PERFORMANCE